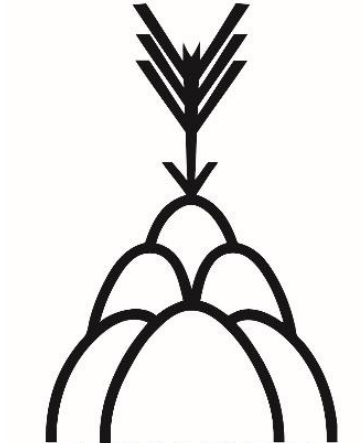


07 AVRIL 2021



COMMUNE de BONSON

**NOTE INFORMATION FINANCIERE
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

VERSION V1.1

Table des Matières

1.	Préambule	2
2.	Exercice 2020	2
2.1	L'égalité des comptes	2
2.2	La section de fonctionnement et d'investissement	3
2.2.1	Synthèse globale	4
2.2.2	Détails fonctionnement	4
2.2.3	Détails de l'investissement	5
2.3	Le bilan financier	6
2.4	Affectation des résultats 2020 pour 2021	6
3.	Le budget primitif 2021	7
3.1	Le budget fonctionnement et investissement	8
3.1.1	Le fonctionnement	8
3.1.2	Les investissements	8
3.2	Les 2 taxes impôts communales	8
3.3	Les associations	9
4.	Annexe	9

1. Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Nous y retrouvons les informations du compte administratif 2020 et le budget primitif 2021.

2. Exercice 2020

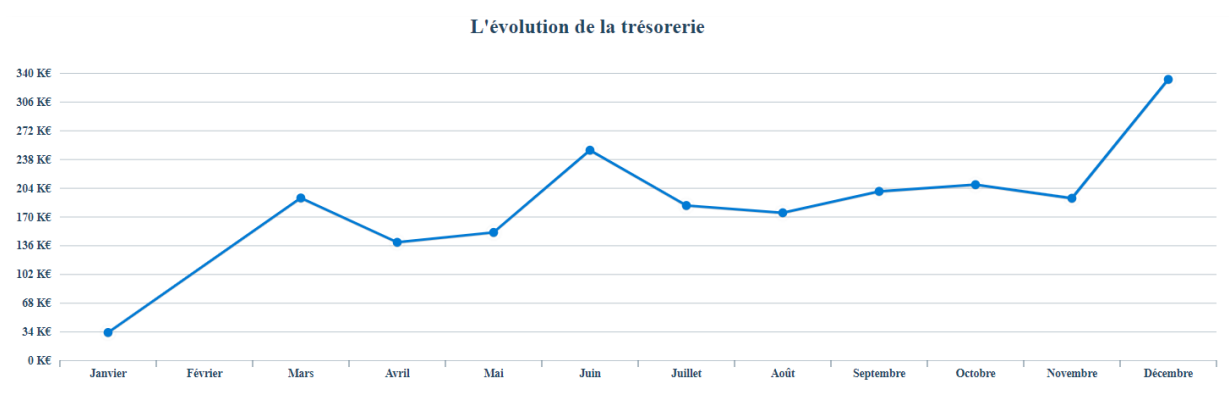
L'année 2020 a été marquée par des événements majeurs avec une crise sanitaire inédite et la tempête Alex qui a causé quelques dégâts notamment une situation de « mise en péril imminent » au village.

Il a fallu s'adapter, répondre et accompagner ces événements.

Cette année a été le maintien de la 3ème classe en rendant l'école attractive en minimisant les dérogations avec la mise en place d'un bus scolaire pour le quartier du Gabre, avec une activité périscolaire et extrascolaire le mercredi et vacances scolaires.

Des améliorations ont été apportées au niveau de l'école (meubles, maintenances diverses), du cadre de vie de la commune avec l'entretien des espaces verts, le nettoyage, la dynamisation du moulin et de l'olivaie communale, la médiathèque, l'augmentation des heures d'ouverture du service public Mairie et de la poste, les festivités, ... (voir feuilles de Bonson)

Au niveau gestion, l'objectif a été de retrouver une trésorerie qui a démarré au plus bas. Il y a eu trop de dépenses engagées par rapport à la disponibilité des subventions sur l'année précédente. La fin des opérations d'investissements engagées a été la cible avec le solde des subventions demandées, mais aussi sans oublier, d'utiliser les opportunités des nouvelles aides.



Informations de la Direction Générale des Finances Publiques

2.1 L'égalité des comptes

La période comptable est du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Ce compte présente les résultats de l'exercice, le bilan de la commune avec les résultats précédents.

Le compte administratif est établi par la commune (ordonnateur). Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes qui ont été exécutées sur la période.

Les deux comptes sont identiques

- **Le compte de gestion 2020**
présente un excédent de fonctionnement de **+129 484,94 €** et un excédent d'investissement de **+345 928,98 €**
- **Le compte administratif 2020**
présente un excédent de fonctionnement de **+129 484,94 €** et un excédent d'investissement de **+345 928,98 €**
- Avec la reprise du résultat de l'année précédente (2019), **le résultat de clôture 2020** est de **+313 464,62 €**

2.2 La section de fonctionnement et d'investissement

Le fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien en regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité. Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2019.
- Les dotations versées par l'Etat.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

La section d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

En dépenses, on retrouve les valeurs ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou en création

En recettes : nous trouvons des valeurs liées au patrimoine telles (lien avec les permis de construire > Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus (par exemple : travaux sur un bâtiment public, aménagement espace public ...), le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

2.2.1 Synthèse globale

En €	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTE			
Prévisions budgétaires totales (a)	778 180,84	812 952,2	1 591 133,05
Titres de recette émis (b)	580 761,61	735 420,59	1 316 182,20
Réductions de titres (c)			
Recette nettes (d=b-c)	580 761,61	735 420,59	1 316 182,20
DEPENSES			
Autorisation budgétaires totales (e)	778 180,84	812 952,21	1 591 133,05
Mandats émis (f)	234 832,63	605 935,65	840 768,28
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h=f-g)	234 832,63	605 935,65	840 768,28
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d_h) excédent	345 928,98	129 484,94	475 413,92
(h-d) Déficit			

En €	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020
BUDGET PRINCIPALE				
Investissement	-265 894,51		345 928,98	80 034,47
Fonctionnement	337 978,67	234033,46	129 484,94	233 430,15
TOTAL	72 084,16		475 413,92	313 464,62

Tous les résultats de l'exercice 2020 sont positifs

2.2.2 Détails fonctionnement

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	CA 2020	CA 2019	%	
Charges générales	278 242,60	243 300,53	14,36%	
Charges de personnel	210 889,24	200 663,46	5,10%	
Charges courantes	73 703,65	71 882,88	2,53%	
Charges financières	9 909,16	9 643,44	2,76%	
Charges exceptionnelles	1 000,00			
Atténuation de produits	32 191,00	32 279,00	-0,27%	
Titre annulé				
TOTAL	605 935,65	557 769,31	8,64%	
SOLDE	129 484,94			

RECETTES	CA 2020	CA 2019	%	
Atténuation de charges	15 393,82	15 508,40	-0,74%	
Produit des services	42 402,02	37 809,04	12,15%	
Taxes / impôts	556 878,00	567 665,82	-1,90%	
Dotation participation	74 094,56	88 090,66	-15,89%	
Autres produits	42 315,19	34 920,00	21,18%	
Produits exceptionnels	4 337,00	1 678,75	158,35%	
Opération d'ordre				
TOTAL	735 420,59	745 672,67	-1,37%	

Dépenses :

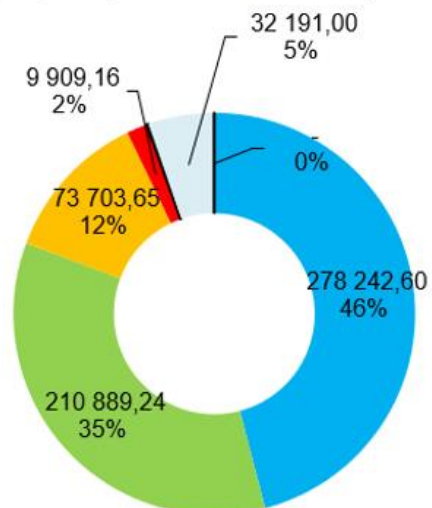
- ⇒ Il y a une augmentation de la charge du personnel : 5,10% / 2019 due à l'adaptation des services périscolaires, poste/mairie, médiathèques afin d'améliorer le service et répondre aux besoins.
- ⇒ Également au niveau des charges générales, il y a une augmentation due à l'ouverture vers les services de l'enfance et la vie de la commune.

Recettes :

⇒ La baisse des dotations semble se stabiliser à ce niveau, la Taxe Habitation est maintenant figée.

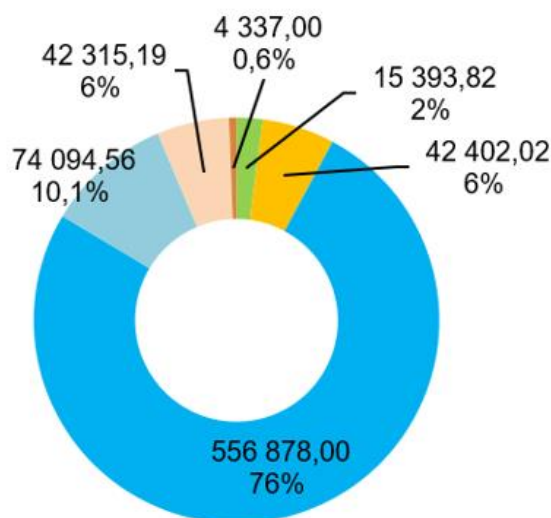
□ DEPENSES

■ Charges générales
■ Charges courantes
■ Charges exceptionnelles
■ Charges de personnel
■ Charges financières
■ Atténuation de produits



□ RECETTES

■ Atténuation de charges
■ Taxes / impôts
■ Autres produits
■ Opération d'ordre
■ Produit des services
■ Dotation participation
■ Produits exceptionnels



2.2.3 Détails de l'investissement

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	CA 2020	CA 2019	%
Opération d'ordre entre section			
Remboursement emprunt	41 121,20	41 433,14 €	-0,75%
immobilisations incorporelles	48 000,00		100,00%
Immobilisations corporelles	144 601,75	750 324,03 €	-80,73%
TERRAINS			
divers	1 109,68		
TOTAL	234 832,63	791 757,17	-70,34%
SOLDE	345 928,98		

RECETTES	CA 2020	CA 2019	%
Opération d'ordre entre section			
Emprunt		200 000,00 €	
Autre		1 112,35 €	
subventions	226 942,15	31 304,71 €	624,95%
Affectation du résultat	234 033,46	215 293,67 €	8,70%
FCTVA et TA	119 786,00	46 755,00 €	156,20%
TOTAL	580 761,61	494 465,73	17,45%

Les programmes d'investissement sont de 3 types :

- Finalisation des investissements et fermeture des projets : Epicerie, Modernisation Moulin à l'huile, la restauration du Bréa. La commune a reçu sur l'année des subventions sur les projet en cours ce qui donne un bon niveau de recette.
- La continuité et l'ouverture de nouveau projet :
 - Aménagement place Désiré Scoffier : 60 000,00€ (solde)
 - Camion CCFF (réserve communale) : 60 000,00€ (subvention Région)
 - Modernisation informatique (FRAT CODID) : 25 000,00€ (subvention Région)
 - Jardin partagé : 41 230, 00€ (Subvention Métropole NCA)
 - Réfection mur suite aux intempéries : 13 650,00€ (Etat)

2.3 Le bilan financier

La commune a une santé financière satisfaisante avec un autofinancement brut de 129 484,94 € .
La dette des emprunts restante est de 626 036,17 €

Quelques couts :

- Les dérogations scolaires : 21 362,62 €
- Bus scolaire mis en place : 2215, 00 €
 - La fin de la dérogation se terminera avec la mise en place de bus et du périscolaire progressivement jusqu'à 2026
- L'énergie électricité : 20 023,41€
- Le moulin : période partielle (saison de novembre 2020 à février 2021)
 - Un bilan est en cours, déjà un poste de dépense majeur à travailler est l'évacuation des résidus
- Report paiement facturation de 2019 sur l'année 2020 : 7680,27 €

Quelques indicateurs :

- Durée nécessaire pour éteindre la dette (Dette/épargne brut) : 4,8 ans
 - ⇒ Info : « très bon » <8 ans, 8ans< bon <12ans , 12ans <« attention < 15ans, Au-delà 15ans < «rouge »
 - ⇒ *L'objectif est de garder le cap de ne pas dépasser les 7/8ans pour assurer les prochaines années.*
- Coef autofinancement courant (permet de financer les charges)
 - ⇒ doit être inférieur à 1 (ou supérieur mais sur 2 exercices successifs max)
 - Charge fonctionnement + annuité dette / produits fonctionnement = 0,86
- Rigidité fonctionnelle :
 - ⇒ Charge du personnel + annuité dette + contingent article 65(indemnité élu, adhésion organismes, SDIS, ...) / produits fonctionnement
 - = 0,44 (Si sup à 2 >> Attention)

2.4 Affectation des résultats 2020 pour 2021

■ Résultat fonctionnement (clôture)	:	233 430,15 €
■ Résultat d'investissement (clôture)	:	80 034,47 €
■ Affectation en réserve R 1068 :		42 096,82 €
■ Report fonctionnement R002	:	191 333,33 €

3. Le budget primitif 2021

Le budget primitif porte sur des finalités structurantes.

- C'est un acte politique, c'est la traduction financière d'une ligne politique qui doit représenter les engagements de campagne.
- C'est un acte de prévision sincère et honnête
- C'est un acte économique pour la commune, pour le territoire (engagement de dépenses injectées dans l'économie française)
- C'est un acte d'autorisation du conseil municipal à l'exécutif

Au niveau fonctionnement, le budget 2021 se porte sur plusieurs actions.

- La vigilance du maintien de notre 3eme classe avec un effort maintenu sur le périscolaire, et activités extrascolaires ouverts toute l'année (séjour enfants,..)
- L'entretien de notre village et bâtiment : se donner les moyens avec l'embauche d'un agent technique.
- La gestion du personnel communal avec son évolution (contrats adaptés,)
- Le remplacement de la secrétaire de mairie (suite au souhait de faire une mobilité professionnelle) avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes (CDG06), construire un scénario pour consolider le fonctionnement administratif, accroître les compétences en associant la promotion interne.
- L'adhésion au SIVOM Val de Banquière (optimisation des services proposées)
- Le concours aux associations avec une enveloppe à 9500€ pour continuer les activités dès la fin de confinement et restrictions.
- La mise en place d'un garde champêtre
- La sécurité et la prévention : développement et renforcement de la réserve communale de sécurité civile.
- L'opportunité de la Fête du PNR le 26 septembre 2021 qui sera à Bonson
- La maîtrise des dérogations scolaires pour arriver à l'annuler et maintenir nos classes de l'école.
- La prudence financière : utiliser la ligne comptable « charge imprévue »

Au niveau des investissements :

- Utiliser l'opportunité du plan de relance de l'état
- Engager des opérations par rapport aux subventions disponible et avec un planning de réalisation réaliste afin d'immobiliser au juste besoin les ressources financières de notre commune et dégager du disponible pour d'autres réalisations.

La commune doit gérer une situation de « péril imminent » avec une mise en sécurité légal en se substituant au propriétaire qui fait défaut.

3.1 Le budget fonctionnement et investissement

3.1.1 Le fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
	CA 2020	BP 2021	
Charges générales	278 242,60	352 100,00	26,54%
Charges de personnel	210 889,24	210 348,00	-0,26%
Charges courantes	73 703,65	169 000,00	129,30%
Charges financières	9 909,16	9 100,00	-8,17%
Virement Section Investissement		116 825,33	
Charges exceptionnelles	1 000,00	20 681,00	1968,10%
FNGIR / PVA	32 191,00	32 511,00	0,99%
Dépenses imprévues		10 000,00	
Opération d'ordre		4 800,00	
TOTAL	605 935,65	925 365,33	
<i>Total sans virement section investissement</i>		<i>793 740,00</i>	

RECETTES			
	CA 2020	BP 2021	
Excédent fonctionnement N-1		191 333,33	
Atténuation de charges	15 393,82		-100,00%
Produit exceptionnel	4 337,00		0,00%
Produit des services	42 402,02	56 868,00	34,12%
Taxes / impôts	556 878,00	548 269,00	-1,55%
Dotation participation	74 094,56	86 566,00	16,86%
Autres produits	42 315,19	42 310,00	-0,01%
mandat annulé			
TOTAL	735 420,59	925 365,33	
<i>Total sans excédent fonctionnement N-1</i>		<i>734 032,00</i>	

Résultat 2020
> affectation
résultat

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
	CA 2020	BP 2021	
Remboursement emprunt	41 121,20	42 000,00	2,09%
Programmes	192 601,75	283 148,73	31,98%
Fonds de concours		6 877,63	
Déficit investissement N-1			
Taxe aménagement trop perçu			
Opération compte de tiers		60 000,00	
	1 109,68		
TOTAL	234 832,63	392 026,36	40,10%

RECETTES			
	CA 2020	BP 2021	
résultat n-1		80 034,47	
Vient du fonctionnement		116 825,33	
RESULTAT (1068)	234 033,46	42 096,82	-455,94%
Opération compte de tiers		60 000,00	
EMPRUNT / caution			
opération d'ordre		4 800,00	
FCTVA	119 786,00	36 000,00	-232,74%
Programmes	226 942,15	56 170,25	-304,03%
TOTAL	580 761,61	395 926,87	-46,68%

3.1.2 Les investissements

PROGRAMME	ttc	HT	Engagement cible		Subvention sur hors taxe	Subvention origine
Camion CCFF (Réserve communale)	60 000,00 €	50 000,00 €	100%	60 000,00 €	27 449,00 €	
Réfection mur	13 650,00 €	11 375,00 €	100%	13 650,00 €		état
Informatique	25 000,00 €	20 833,33 €	100%	25 000,00 €	16 000,00 €	Région
Jardin partagé	91 976,00 €	76 646,67 €	45%	41 230,00 €	5 090,00 €	Région, PNR, état
Chapelle ST Jean	106 525,00 €	88 770,83 €	50%	53 000,00 €		Département, état, fondation patrimoine
Tableau St Joseph	6 000,00 €	5 000,00 €	100%	6 000,00 €		
Clos de boule du Gabre	71 580,00 €	59 650,00 €	100%	71 580,00 €		
				270 460,00 €		
Liaison interquartier	217 350,00 €	181 125,00 €	70%	152 145,00 €		Région, département, état
Batiments communaux - Logement+Mairie annex du Gabre	316 878,00 €	264 065,00 €	50%	158 439,00 €		Région, département, état
Batiments communaux - Presbytere	185 494,80 €	154 579,00 €	20%	37 098,96 €		Région, département, état
Divers aménagement	50 000,00 €	41 666,67 €	100%	50 000,00 €		
	1 144 453,80 €	953 711,50 €		397 682,96 €		
Peril imminent	250 000,00 €	250 000,00 €	100%	250 000,00 €		

3.2 Les 2 taxes impôts communales

La réforme fiscale – suppression de la taxe habitation

Depuis l'année 2020, 80% environ des contribuables à la Taxe d'Habitation sur la résidence principale (TH) sont désormais totalement et définitivement exonérés de cette taxe, qui ne subsiste donc que pour les 20% des contribuables à ressources élevées.

La taxe d'habitation demeure uniquement pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants

A compter de 2021, la commune ne délibère plus sur le taux communal de la Taxe d'Habitation.

La compensation de la perte du produit fiscal se fait par le transfert de la part DEPARTEMENTALE de TAXE FONCIERE sur LES PROPRIETES BATIES et de l'ETAT

La décision est de pas augmenter les taxes impôts communales

Le nouveau taux de la TFB (taxe foncière bâtie) sera l'ancienne part communale (23,51%) + la part Département (10,62%) soit 34,13%. Les bases sont identiques pour la Commune et le Département.

Ce changement sera transparent pour l'administré.

Le taux de la TFNB (taxe foncière non bâtie) n'est pas changé (67.98 %).

3.3 Les associations

Le budget prévoit une enveloppe de 9500€.

Suite aux différentes contraintes du confinement, les associations n'ont pu tous finaliser leur programme 2021. Un conseil municipal ultérieur validera le montant à chaque association.

4. Annexe

Reforme taxe habitation

